

Tourbière de la Gruère - participation du TCS

Pauline Godat (Verts)

Réponse du Gouvernement

Le Président de la section jurassienne du Touring Club Suisse (ci-après TCS) a, en effet, approché l'année dernière l'Office de l'environnement en vue d'apporter une contribution à la lutte contre le dérèglement climatique. La volonté du TCS était de participer à une action concrète et de mobiliser un maximum de ses membres. Très rapidement, l'option d'intervenir sur des chantiers en cours sur les hauts-marais (tourbières) jurassiens a été retenue. Pour rappel, la revitalisation de tourbières favorise la biodiversité, mais évite également l'émission de CO₂ que génère une tourbière dégradée. Cette opération conjointe a, pour information, été reportée au printemps 2024 et ne se déroulera pas obligatoirement sur le site de La Gruère.

Ce contexte étant posé, le Gouvernement peut apporter les réponses suivantes aux différentes questions formulées :

1. Matériellement, de quelle manière est-il prévu que le TCS intervienne dans les travaux de revitalisation de la tourbière de la Gruère cet automne

Il est prévu de mobiliser les membres bénévoles de la section jurassienne sur des travaux concrets de revitalisation d'une tourbière. La nature de l'intervention et le site choisi sont encore à l'étude à ce jour. Comme écrit plus haut, l'opération a été reportée au printemps 2024.

2. Comment le chiffre de 5'600 véhicules a-t-il été calculé ?

Le Gouvernement ne sait pas comment le TCS est arrivé à ce chiffre de 5'600 véhicules et n'est évidemment pas responsable de cette communication.

La méthode standard développée par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) pour évaluer la réduction des émissions de CO₂ des tourbières est basée sur une temporalité de 50 à 100 ans. En fait, cet Institut nous a donné une estimation du volume des émissions de CO₂ qui pourront être évitées grâce à une remise en eau des tourbières. D'après son approche, les 50 cm de tourbe qui seront renaturés à la surface de la tourbière de La Gruère pourraient retenir plus de 1'000 tonnes d'émissions potentielles de CO₂ par hectare sur les 50 à 100 années à venir. La revitalisation de la Gruère est prévue sur environ 15 ha. Dans la meilleure version possible (50 ans et 15 ha), cela donne donc : 20 tonnes (1'000 sur 50 ans) de CO₂/an évitées * 15 ha = 300 tonnes/an.

En comparant ce chiffre avec l'émission de voitures de tourisme, on obtient une "compensation" des émissions carbone équivalant à 209 véhicules/an et non pas 5'600 véhicules. En l'occurrence, la communication du TCS ne précise pas le type de véhicules, ni si les 5'600 véhicules sont comptés sur une année ou plusieurs années, ce qui laisse évidemment une marge d'interprétation très grande sur ce chiffre.

3. La contribution du TCS correspond-elle effectivement à réduire les émissions de 5'600 véhicules en terme d'équivalent CO₂ ?

Les chiffres mentionnés ci-dessus correspondent au bilan de la revitalisation complète de la tourbière de La Gruère et non à la contribution effective du TCS. Le TCS apportera ainsi une petite participation au bilan global de réduction des émissions en lien avec les projets de revitalisation des tourbières jurassiennes.

4. Bien que nous soutenions le projet de revitalisation de la tourbière de la Gruère, comment le Gouvernement entend-il éviter que des initiatives similaires ne servent à des fins d'écoblanchiment à l'avenir ?

L'État jurassien, et notamment l'Office de l'environnement, a déjà collaboré avec des partenaires privés sur des actions concrètes en faveur de l'environnement, par exemple avec la Banque Cantonale du Jura pour la création de milieux favorables au lièvre et le nettoyage des rives du Doubs. Ce partenariat n'est donc pas une première.

Pour lutter contre le dérèglement climatique, la mobilisation doit être générale. Tous les acteurs de la société doivent agir, des collectivités publiques aux entreprises en passant par les particuliers. Le Gouvernement est donc prêt à collaborer, évidemment en fonction de ses moyens, avec tout partenaire qui, par une action particulière, poursuit l'intérêt général. L'action concrète prévue avec le TCS entre, selon lui, dans ce dessein.

Par ailleurs, le Gouvernement jurassien est conscient et préoccupé des effets pernicioeux de l' « écoblanchiment » qui a tendance à rassurer et "immobiliser" trop facilement le citoyen-consommateur. Il relève, en l'occurrence, que l'écoblanchiment est traité par l'intermédiaire de certaines mesures de communication et d'information du Plan Climat Jura.

Delémont, le 31 octobre 2023



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître